

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 21 novembre 2017

Représentaient l'UNSA :

Jacques DELCEY	DDT Jura	03.84.86.80.22	jacques.delcey@jura.fr
Géraldine FABIOUX	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr
Lydie ALMEDA	EPLEFPA Auch	05.62.61.71.00	lydie.almeda@educagri.fr
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	martine.fontan@dordogne.gouv.fr
Nathalie PASTORET	LEGTA Hyères	04.94.01.35.55	nathalie.pastoret@educagri.fr
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	02.32.18.94.04	benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr
Agnès BARDOT	DDT Creuse	(experte)	
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé	(experte)	
Fabien STECKLER	LEGTA Metz Courcelles	(expert)	
Pierre MERCIER	DDT Ardèche	(expert)	

DECLARATION LIMINAIRE

Pour l'UNSA, la décision de reporter d'un an la mise en œuvre du PPCR décrédibilise tant la parole du politique que l'engagement des organisations syndicales signataires.

Cette décision est d'autant plus insupportable que le Ministre s'est dédouané dans sa réponse adressée au Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique sur le report d'un an du PPCR au motif qu'il ne résulte pas d'un accord majoritaire, bien qu'ayant été acté par une décision de l'ancien Premier Ministre Manuel VALLS, tout en mettant en avant le coût de cette mesure. Comme quoi, le PPCR représente bien une avancée pécuniaire non négligeable pour nos collègues.

L'UNSA Fonction publique a voté contre le report d'un an du PPCR et contre le texte sur la CSG lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 8 novembre 2017, car cela ne permettra ni un gain de pouvoir d'achat, ni la compensation intégrale sur la durée des 1,7% de hausse.

Depuis plusieurs mois, les décisions prises par le gouvernement sont autant de signaux négatifs :

- Jour de carence.
- Gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et pour 2018.
- Hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et sans gain de pouvoir d'achat.
- Report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) malgré l'engagement de poursuivre sa mise en œuvre sur la durée du quinquennat.

Après la mobilisation du 10 octobre 2017, après le rendez-vous salarial du 16 octobre 2017, après la réunion du 24 octobre 2017, le Conseil Commun de la Fonction Publique pouvait être, pour le gouvernement, l'occasion d'inverser le sens de ses décisions. C'était toute la raison des amendements que l'UNSA Fonction publique a portés.

L'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites prévue le 1^{er} janvier 2018.

L'UNSA estime qu'en ne modifiant pas les projets de texte à l'ordre du jour portant sur le report de PPCR et sur la compensation de la CSG, le gouvernement a choisi de ne pas reconnaître le travail des agents publics. Il ne respecte pas la promesse du Président de la République, alors candidat, concernant le gain de pouvoir d'achat lié à la hausse de la CSG. Il remet en question la parole de l'Etat.

Ces décisions se sont traduites par un rejet unanime des textes par toutes les organisations syndicales.

Concernant l'enseignement agricole, les besoins en face à face élèves sont considérés comme prioritaires oubliant les personnels administratifs indispensables au bon fonctionnement des EPL.

Depuis des années, des efforts financiers et humains ont été faits sur la filière enseignement alors que de plus en plus de postes d'administratifs sont réduits voire supprimés (retraite, maladie, mutation...).

De ce fait, les tâches sont redéployées sur les agents restants, ce qui a pour effet de générer davantage de stress et de problèmes de santé sur ces derniers. Il faut ajouter à cela un profond sentiment de non reconnaissance.

Enfin, nous remercions les agents du bureau de gestion pour l'important travail de préparation qui nous a permis de traiter les recours lors de la CAP de septembre 2017 en un temps record !

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES CAP

Les débats en CAP sont confidentiels, leur nature ainsi que les délibérations ne doivent pas être transmis à l'extérieur.

PPCR

Ce sont des mesures interministérielles, la CAP n'a pas la compétence dans ce domaine.

ACTION PUBLIQUE 2022

La SG s'est engagée à mettre en place un groupe de travail sur ce sujet avec les organisations syndicales courant décembre 2017.

DEPRECARISATION

La réglementation prévoit que les dossiers soient traités dans l'ordre de la liste des lauréats. Il faut finaliser chaque situation avant de passer au cas suivant. Les bureaux travaillent pour trouver des solutions pour tous les agents de la liste.

PROLONGATIONS D'ACTIVITE (pour atteindre le taux maximum)

Il faut que l'agent soit en état de santé pour poursuivre et que la nécessité de service soit avérée. Ce n'est pas un droit, mais une condition exceptionnelle.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Le bureau des concours travaille dessus. Grandes divergences d'opinions au sujet des épreuves écrites et RAEP.

PRIMES

Prime exceptionnelle du MTES, l'équivalent n'est pas prévu au MAA. En revanche le régime indemnitaire du MAA est plus avantageux que celui du MTES pour les agents de catégorie C.

RIFSEEP

Un courrier est en cours d'envoi à chaque agent pour les recours. Cette année aucune modulation n'a été appliquée sur la part CIA au regard de la charge de travail que cela représente.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

La réglementation prévoit un entretien professionnel obligatoire par an. Il est important de dégager du temps dans l'année pour arriver à organiser cet échange. Un rappel à l'ordre sera fait auprès des structures.

PASSAGE DE C EN B

Les IGAPS disposent maintenant d'un nouveau simulateur qui permet de fournir aux agents les renseignements concernant leur évolution de carrière (financière et professionnelle).

Suite au report du PPCR, l'Administration va transmettre un nouveau courrier aux agents promus afin de leur demander s'ils acceptent ou non leur promotion.

La note de service de juillet 2017 prévoit le maintien de la garantie indemnitaire des agents promus.

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

Lors des deux derniers CTM, il a été convenu d'harmoniser les différents secteurs du MAA.

ORDRE DU JOUR :

- **Mutations**
- **Demandes d'intégration après détachement auprès du MAA**
- **Demande d'intégration après mise a disposition auprès du MAA**
- **Demande de détachement dans le corps des adjoints administratifs (sous réserve de l'obtention d'une mobilité)**
- **Titularisations dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (c2)**

DIVERS

RECOURS :

Sur 5 demandes :

- 3 avis favorables et 1 avis partagé.
- Le 5^{ème} recours ne concerne pas la CAP

QUESTION DIVERSE

L'administration nous a fait une synthèse de l'état du corps des adjoints administratifs au 31 décembre 2016. [Ce document est consultable sur le site du ministère.](#)

AVANCEMENTS AU TITRE DE 2018

Suite au groupe de travail du 19 octobre 2017 relatif au taux pro/pro, l'Administration a indiqué que le calendrier de négociation empêchera de connaître les taux définitifs pour les CAP d'automne.

Elle propose de réunir une CAP exceptionnelle en début d'année 2018 lorsque les taux définitifs seront connus afin de valider le nombre exact de promotions.

Il n'y aura aucun impact pour les agents, puisque ces promotions sont à effet au 1^{er} juillet 2018

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES,
N'HESITEZ A CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

